



CCAS - Ville de Merignac

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Session ordinaire – Séance du 30 AVRIL 2026****Délibération n° 2026_011
LANCEMENT DE LA DEMARCHE D'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX – DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 24 avril 2026 par Monsieur Thierry TRIJOULET, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Président.

Nombre de membres en exercice : 17**PRÉSENTS: 15**

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOULET, Emilie MARCHES, Véronique TREZEGUET, Marie-Ange CHAUSSOY, Alessandro DI SOMMA, Isabelle THIRIET, Hervé PARRA, Alain LAMAISON, Dominique MOTARD, Christine MALKIEL, Denis ABRAND, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Aurelie DOULUT, Jean-Michel CHERONNET.

EXCUSÉS: 2

Mesdames, Messieurs : Patrice LASSALLE-BAREILLES (Procuration à Thierry TRIJOULET), Bernard CELIN (Procuration à Michèle BOURGEON).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Denis ABRAND

Il est rappelé aux membres de l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article R.123-1 du Code de l'action sociale et des familles, le CCAS est chargé de réaliser une analyse des besoins sociaux de la population résidant sur le territoire de la commune. Cette analyse, renouvelée dans l'année suivant l'installation du conseil d'administration, permet d'identifier les besoins non couverts, d'évaluer l'adéquation des actions menées et de définir les orientations de la politique sociale communale.

Dans ce cadre, il est proposé de lancer la démarche d'analyse des besoins sociaux en septembre 2026, en associant l'ensemble des acteurs locaux concernés (associations, services publics, habitants, etc.).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- de lancer la démarche d'analyse des besoins sociaux sur le territoire de Mérignac,
- de confier au Président du CCAS, en lien avec les services compétents, la mission de piloter cette démarche, en associant l'ensemble des partenaires locaux et en veillant à la participation des

habitants,

- d'autoriser le Président du CCAS à signer toute convention ou document nécessaire à la réalisation de cette analyse,

- de préciser que les crédits alloués à cette opération seront prévus au budget supplémentaire 2026 du CCAS.

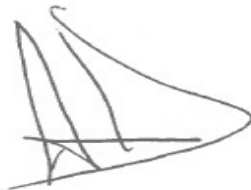
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par **17** voix **Pour**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 30 avril 2026

Denis ABRAND

Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET

Président



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.